

# Inscription



Nom

Prénom

Adresse

NPA, Localité

Téléphone 1

Téléphone 2

E-mail

Date de naissance

Inscription au cours suivant:

Demande d'adhésion au Canoë-Club Bienne-Macolin		Cotisation totale
Membre actif (19 ans et plus)	cotisations du club et de la FSCK	180.-
Double-membre SNEB/KCBM	vaut comme membre actif	135.-
Membre rattaché, à la condition d'être membre actif dans un club de la FSCK :		100.-
Junior (15-18 ans)*	50.- (1/2 cot. / actifs) et cot. FSCK (50.-)	100.-
Ecolier (jusqu'à 14 ans)*	50.- cotisation FSCK 50.-	100.-
Membre passif**	70.- cotisation du club	70.-
Membre de soutien**	cotisation libre	
Membre avec la famille*** (au moins 3 personnes: nom/prénom, catégorie, date de naissance)		
Adultes:	/	
Enfants:	/	

Commande d'un abonnement de saison pour les bateaux (à la condition d'être membre actif):

Abo individuel (80.-, ne valable que pour le/la titulaire de l'abo)

Abo de famille (150.-, pour membres avec famille\*\*\*)

(Sans abo, la location coûte chaque fois 10.- pour un monoplace et 15.- pour un bateau plus

J'ai besoin d'une place pour un kajak/canoë (grand)	Type:	Monoplace -4m	80.-
Modèle et couleur	Longueur	cm	Monoplace +4m 120.-
			Biplace ou plus 140.-

J'ai besoin d'une clé pour le clubhouse contre un dépôt de 50.- (dès 2019)

\* Pour les écoliers et juniors, la cotisation FSC n'est obligatoire que pour les compétiteurs.

\*\* Ces membres ne pratiquent pas (ou très peu) le canoë-kayak, mais ils soutiennent le club et reçoivent toutes les infos.

\*\*\* Membres de famille KCBM / si 2 adultes: 2 adultes avec la cotisation complète, 1 enfant 50%, suivants gratuits / si 1 adulte: 1 adulte et 1 enfant avec la cotisation complète, 1 enfant 50%, suivants gratuits. La cotisation FSC est en plus, selon catégories.

A partir du 1er novembre, les cotisations comptent également pour l'année suivante. Les cotisations du club et de la FSC sont perçues par le Canoë-Club Bienne-Macolin.

## Assurances:

Le Canoë-Club Bienne-Macolin n'a pas d'assurance accident. Chaque membre est personnellement responsable pour son assurance accident, le Canoë-Club décline toute responsabilité. Le club n'assure pas le transport des bateaux avec des véhicules privés ou avec des remorques. Par la présente, vous confirmez avoir pris connaissance des conditions, la signature faisant foi.

Date

Signature

Envoyer à la caissière et responsable des dossiers de membres KCBM:

Anna-Barbara Etter, Am Wald 3, 2532 Magglingen/Macolin, kas.kcbm@bluewin.ch

Qui vous a rendu attentif au KCBM?

Contrôle KCBM:

Reception de l'inscription

Version Février 2020